



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 18 janvier 2024  
N°2024\_1452\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête Formation Employeur - annuelle (EFE-a)

*Service producteur* : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares), France compétences

**Opportunité** : avis favorable émis le 9 novembre 2021 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 13 décembre 2023 (commission « Entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	OUI
Caractère obligatoire	OUI
Période de validité	2024 à 2025
Périodicité	Annuelle
Publication JO	Oui

#### **Descriptif de l'opération**

Ce panel interroge pendant 4 années successives les entreprises répondantes à l'enquête Formation Employeur européenne (EFE-e) 2020. Au même titre que cette dernière, le champ de l'enquête EFE-a porte sur les entreprises d'un salarié ou plus au 31 décembre de l'année d'observation de la vague et appartenant à tous les secteurs privés à l'exception des activités des ménages et extraterritoriales.

Le principal objectif du questionnaire est de fournir des indicateurs annuels sur l'effort de formation des entreprises et sur les liens entre pratiques formatives des entreprises et l'offre de services des opérateurs de compétences (Opco).

Les thèmes des questionnaires portent sur :

- les données structurelles de l'entreprise
- les modalités de formation
- les données quantitatives sur la formation
- les données financières

- les liens entre pratiques formatives de l'entreprise et l'offre de service de son opérateur de compétences (Opco).

À chaque vague, ce questionnaire est complété par un module annuel qui porte sur une thématique d'actualité :

- Politique de formation et crise sanitaire pour EFE-e 2020,
- Alternance pour EFE-a 2021,
- Relations des entreprises avec leur(s) organisme(s) de formation pour EFE-a 2022,
- Lien entre recrutement et formation pour EFE-a 2023.

L'origine de la demande émane de la Dares et de France compétences, notamment afin de répondre à une attente des partenaires sociaux et de l'Etat pour un suivi annuel de l'effort de formation. Ces données permettent de mettre à jour chaque année, sur le champ de la formation financée par les entreprises, l'annexe au projet de la loi de finances portant sur la formation professionnelle.

L'échantillon à tirer pour chaque vague est issu d'un échantillon dit rotatif. C'est-à-dire que des entreprises entrent dans le panel, afin de compenser l'attrition et de réduire la charge statistique des entreprises et également pour améliorer la précision des estimateurs des variations d'une année sur l'autre.

La collecte du panel EFE-a a commencé à l'automne 2022 (EFE-a 2021) suite à des contraintes de collecte à l'automne 2021 de l'enquête EFE-e (correspondant à la 6<sup>e</sup> édition de l'enquête européenne CVTS « Continuing Vocational Training Survey », Formation Professionnelle Continue dans les Entreprises). Cette enquête EFE-e, de l'automne 2021, joue le rôle de première vague. Les autres vagues du panel EFE ont lieu au printemps-été de chaque année à partir de l'année 2023 (EFE-a 2022). Le panel EFE-a comportera 4 vagues de collecte (de l'automne 2022 au printemps 2025).

Lors d'EFE-e 2020, il s'agissait d'une collecte de type multimode. Une première phase avait pour objectif d'inciter les entreprises à répondre par internet, avec l'envoi d'une lettre avis en recommandé ou en envoi simple. Une deuxième phase consistait à relancer par téléphone les entreprises non-répondantes à la première phase par internet, en leur laissant le choix de répondre par internet (en priorité) ou par téléphone.

Enfin, les entreprises non-répondantes faisaient l'objet d'une relance pré-contentieuse. Dès EFE-a 2021, il y a eu coexistence d'une collecte monomode (pour les entreprises répondantes à la précédente édition) et d'une collecte multimode (pour les nouvelles entreprises). Suite aux deux premières années de collecte, un double constat a été fait : un manque d'efficacité de la relance téléphonique et une efficacité réelle de la relance pré-contentieuse. A partir d'EFE-a 2022, il a donc été décidé de passer à une collecte de type monomode exclusivement par internet avec un recours accru à la relance pré-contentieuse.

Tout au long du panel, le Comité de pilotage (Céreq, Dares, France compétences) se réunit deux fois par an afin d'échanger sur le déroulement de l'enquête (questionnaire, protocole, apurement, etc.). Des réunions de concertation auprès de différents interlocuteurs (techniciens de la formation professionnelle continue, opérateurs de compétences (Opco), partenaires sociaux, chercheurs) sont organisées chaque année afin de valider le questionnaire d'enquête.

Les données du panel EFE ont fait l'objet de plusieurs valorisations:

- Une publication co-écrite par le Céreq, la Dares et France Compétences sur les pratiques de formation lors de la crise sanitaire et publié sur les collections officielles des trois institutions (**[Comment les entreprises ont-elles formé en 2020 ? \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)**).
- La mise à jour de l'annexe au projet de loi de finances relative à la formation professionnelle, dite « Jaune budgétaire », notamment sur l'accès des salariés à la formation professionnelle et les dépenses des entreprises (**[La formation des salariés | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)**).

- La production, à destination de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) à des fins de pilotage, d'indicateurs par Opco sur leurs liens avec les unités légales de leur champ et leur satisfaction à l'égard des services.
- La mise à jour du rapport annuel de France compétences sur l'usage des fonds publics et mutualisés.

#### Justification de l'obligation :

*Dans le cadre des enquêtes auprès des entreprises, la non-réponse d'une unité importante dans un secteur ou a fortiori dans l'ensemble de l'économie peut fragiliser les résultats diffusés. L'impossibilité d'identifier une autre unité ayant un profil comparable parmi les répondantes limite la portée des méthodes de redressement dès lors que ces dernières s'appuient sur une hypothèse de substituabilité. Obtenir une réponse est alors nécessaire et justifie l'obligation dans un contexte où à la fois l'intérêt général et la qualité statistique du dispositif d'enquête sont reconnus par le Cnis et le Comité du label. Le caractère obligatoire contribue ainsi à l'augmentation du taux de réponse et à la réduction des biais de collecte ou de sélection.*

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité rappelle qu'après un premier examen du dossier en juin 2022 du millésime EFE-a 2021, il a souhaité une revoyure afin que le service présente les modifications introduites dans le protocole, en passant d'une collecte multimode à une collecte monomode Internet ;
- À cette occasion, le Comité a constaté positivement la qualité de la concertation mise en place pour la conception des modules annuels millésimés 2022 et 2023, collectés en 2023 et 2024, ainsi que la richesse des procédures de test du nouveau questionnaire. Le Comité invite le service à maintenir ses efforts en la matière.
- Même s'il délivre le présent avis pour les années de collecte 2024 et 2025, le Comité demande à être destinataire du questionnaire définitif ainsi que des documents attestant de la concertation et des tests associés au millésime 2024, collecté en 2025. Le Comité invite le service à faire parvenir ces documents selon un calendrier compatible avec une inscription au programme des enquêtes statistiques et la date prévue du début de la collecte.

#### **Méthodologie**

- Le Comité invite le service à profiter du recul désormais suffisant dans l'observation du panel, pour anticiper les réponses des unités légales de la partie conservée à partir des années d'entrée dans le panel. Et ainsi, pouvoir prendre en compte l'attrition pour le calcul des allocations de la partie renouvelée de l'échantillon.
- Le Comité remercie le service pour les précisions apportées en séance ou dans les réponses au prélabel sur sa stratégie de contrôle et redressement des données. Il souligne la qualité de cette stratégie, dont la description gagnerait à être intégrée dans le futur dossier et dans les métadonnées de l'enquête. Le Comité suggère néanmoins au service d'instruire, le cas échéant en collaboration avec l'Insee, les pistes d'amélioration suivantes :
  - tenir compte à la fois de la taille des unités mais aussi de leur pondération dans les macro-contrôles, afin d'identifier celles qui sont les plus contributives ;

- considérer une stratégie de correction de la non-réponse totale alliant imputation pour les unités répondantes en N-1 et repondération pour les non-répondantes entrant dans le panel ;
- généraliser l'utilisation de la winzoration pour traiter les « *stratum jumper* », dont le nombre devrait être croissant avec l'avancement du panel.

### Questionnaire

- Dans une perspective d'allègement de la charge de collecte auprès des entreprises, le Comité demande au service d'évaluer la pertinence des modalités actuelles d'utilisation des données administratives. Afin d'aider les unités à identifier le périmètre sur lequel elles sont interrogées, la première partie du questionnaire est ainsi préremplie par des données structurelles riches issues de la DSN, alors que l'essentiel de ces dernières pourraient être mobilisées, *a posteriori*, à des fins de contrôle et d'enrichissement. Le Comité invite également le service à évaluer l'impact de la solution retenue sur la rédaction des lettres-avis, ainsi que la nécessité de mentionner le recours aux adresses mails obtenues *via* la DSN.
- Le Comité note avec intérêt l'existence d'un gisement de données administratives inexploitées actuellement dans le cadre de l'enquête. Sous réserve d'un investissement méthodologique, ces données, en provenance de la base tous salariés ou des OPCO par exemple, pourraient générer des allègements supplémentaires de la charge de collecte. Le Comité demande à être informé du bilan de ces investissements lors du prochain examen.

### Protocole

- Le Comité invite le service à réévaluer sa stratégie de gestion du contentieux, en considérant notamment l'envoi au pré-contentieux de l'ensemble des unités non-répondantes, tout en conservant un ciblage des unités mises au contentieux.

### Diffusion

- Le Comité accueille favorablement la mise à disposition des données au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) ainsi que la réalisation, en 2024, d'une data visualisation valorisant les données de l'enquête.
- Le Comité approuve la mise en place d'un groupe d'exploitation largement ouvert au monde académique et dont un des objectifs est la rédaction d'un ouvrage commun.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'Enquête Formation Employeur - annuelle (EFE-a), et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années 2024 à 2025.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL